

AU DICTIONNAIRE DES « IDÉES REÇUES » :  
LA NOTATION ARBITRAIRE DE L’ÉPREUVE DE PHILOSOPHIE  
AU BACCALAURÉAT

Guy DESBIENS  
Lycée Corot, Douai

Une campagne de presse très dure a encore été menée, peu avant la session du baccalauréat de 2010, pour contester la validité de la notation de l'épreuve de philosophie, qui jette également le doute, plus généralement, sur le bien-fondé de la correction de cet examen. C'est pourtant cette même presse qui, au moment des résultats, se félicite régulièrement de « l'excellent cru du Bac ». Une attitude irrationnelle mais très révélatrice : l'évaluation pratiquée par les enseignants est tenue pour scandaleuse lorsqu'elle est trop exigeante, mais elle est tacitement reconnue lorsqu'elle semble plus généreuse.

La polémique fut lancée par le magazine en ligne *letudiant.fr* qui publia le 16 juin 2010, la veille des épreuves, un dossier intitulé : « notation du Bac : une loterie ». Ce type d'enquête, qui n'est pas nouveau, prétendit prouver l'inéquité de la correction en raison des écarts de notation constatés auprès de 10 professeurs sollicités pour corriger la même copie. Qu'il nous soit donc permis de procéder à un examen critique d'une étude dont les procédés, les conclusions et les enjeux nous semblent très discutables.

1. Cette étude témoigne d'abord d'une *profonde méconnaissance de la nature même du travail de correction*. C'est ce qui a été très bien expliqué par nos collègues Nicolas Franck et François Pépin, dans un article<sup>1</sup> répondant aux arguments avancés par *letudiant.fr*. Il est impossible d'attribuer à une copie une note dans l'absolu, mais seulement en comparaison avec d'autres copies et en fonction de la série du candidat : le travail de correction ne peut pas être accompli autrement quel que soit l'examen ou le concours. On remarquera à cet égard qu'une étude de l'IREDU<sup>2</sup>, de mars 2008, avait déjà abouti aux mêmes conclusions en se basant sur le même type de procédé :

---

1. *Libération* du mardi 6 juillet 2010 : « Peut-on noter une copie de philo ? »

2. Institut de recherche sur l'Éducation ; Bruno Suchaut : *La loterie des notes au bac. Un réexamen de l'arbitraire de la notation des élèves*.

faire corriger 3 copies de S.E.S. à une trentaine de professeurs, sans donner aucun barème de correction, afin d'en constater ensuite les variations. Ainsi, « l'expérimentation » crée les conditions lui permettant d'obtenir les résultats qu'elle cherche à démontrer.

2. De telles « expertises » *ne décrivent absolument pas les conditions de correction à l'examen du baccalauréat*: les enseignants, on le sait, se rencontrent lors de réunions successives (« réunions d'entente », « d'harmonisation ») pour partager et confronter leur point de vue, de sorte que l'évaluation n'est jamais isolée, figée et ponctuelle : elle est le produit d'une réflexion collective élaborant progressivement, à partir de *propositions initialement divergentes*, des critères communs de notation. Mais, paradoxalement, plus les enseignants, conscients du reproche qui leur est fait, chercheront à assumer leur mission avec sérieux et professionnalisme, plus les médias et les prétextes experts en « sciences de l'éducation » s'obstineront à les dénigrer en leur attribuant des pratiques arbitraires.

3. *La notation des enseignants n'est ni subjective, ni arbitraire, même en philosophie où la culture, la réflexion et l'aptitude au raisonnement sont rigoureusement évalués*: un élève incapable de problématiser un sujet, d'établir clairement un plan, d'avoir un minimum de culture philosophique permettant de penser cette problématique, d'organiser une analyse de manière cohérente et ordonnée, de développer une argumentation, de défendre une thèse, de lui envisager des objections, etc., ne pourra à juste titre obtenir une note très élevée.

4. L'évaluation de l'épreuve de philosophie se fait aujourd'hui dans le contexte général de dégradation du niveau de connaissances, et même simplement de maîtrise de la langue, de nos élèves : *c'est ce décalage grandissant entre les attentes d'une discipline exigeante et l'indigence des productions écrites de la plupart des candidats qui rend souvent improbable la notation de cette épreuve*. Les professeurs de philosophie sont parfois tenus à l'impossible : évaluer la médiocrité !

5. Enfin, *l'accusation d'arbitraire de l'évaluation repose sur une grave incohérence*. En effet, comment peut-on prétendre qu'une copie ne vaut pas objectivement la notation qu'on lui attribue, sans présupposer :

- Ou qu'il y a une valeur intrinsèque à cette copie, inaperçue par le correcteur, mais celle-ci ne peut, dès lors, être estimée que par... une évaluation plus exacte ! Ce qui revient à admettre ce que l'on cherche précisément à nier.

- Ou qu'il est impossible d'évaluer les élèves : mais par quoi remplacera-t-on la correction et la notation ? Car évaluer sur d'autres critères que le niveau de savoir, la culture générale, la qualité de l'expression, le style et la correction de la langue, la cohérence, la rigueur de l'analyse, voilà ce qui deviendra totalement arbitraire !

Mais ne soyons pas dupes : *l'enjeu explicitement formulé* lors de ces polémiques récurrentes renvoie toujours à « la pertinence » de l'examen du baccalauréat, jugé trop coûteux pour le budget de l'État dans ses modalités d'organisation et de correction et qui pourrait donc être menacé au moment de l'application de la réforme du Lycée au « cycle terminal » des études secondaires...

#### **NOTE COMPLÉMENTAIRE : PRÉJUGÉ ET PHILOSOPHIE**

Ironie du sort ? Le sujet de philosophie, sélectionné par l'auteur de l'enquête publié par *letudiant.fr*, était : « Peut-on penser sans préjugé ? » Il nous semble que le discours médiatique hostile à l'enseignement de la philosophie ne peut manquer d'avoir un certain succès auprès de l'opinion publique, précisément parce qu'il relève

avant tout de la *doxa* ! Alors qu'en apparence, les attaques journalistiques contre la philosophie prennent la forme trompeuse d'une critique indignée face aux normes arbitraires d'un enseignement institutionnalisé, celles-ci ne reposent en réalité sur aucune argumentation rationnelle et sérieuse : elles n'ont que la force du préjugé.

On le sait depuis Platon, avec la figure de Calliclès qu'il présente dans le *Gorgias* : la philosophie, en tant qu'elle se comprend elle-même, comprend également l'attitude intellectuelle qui ne la comprend pas. La philosophie est d'ailleurs une forme de pensée découvrant dans ses propres ressources les réquisits de sa vérité. Le préjugé, en revanche, *ne pense pas* (au sens fort du terme) : en se pensant, il se détruirait. Dès lors, le préjugé ne peut pas ne pas se constituer sous la forme d'une disqualification de l'exigence philosophique.

L'accusation de subjectivité et d'arbitraire à propos de la pensée philosophique est une absurdité : cependant, comment peut-elle devenir à ce point (faussement) évidente ?

D'abord, parce qu'elle prend la forme d'un *relativisme* apparemment convaincant, mais évidemment, par ailleurs, nécessairement inconsistant eu égard à ses propres présupposés. On connaît la sempiternelle accusation faite aux professeurs de philosophie : sanctionner les élèves qui exprimeraient une opinion avec laquelle ils seraient en désaccord. Or précisément, la philosophie se situe déjà – ou cherche à se situer – dans un domaine qui n'est plus celui du conflit d'opinions. Mais du point de vue du préjugé, toute forme de pensée relèvera toujours d'une opinion avec laquelle, le cas échéant, on peut juste être en accord ou en désaccord.

Il s'ensuit évidemment que le préjugé est refus de la réflexion : il érige ses croyances en certitudes indiscutables. On peut vraiment aujourd'hui imposer n'importe quelle thèse à l'opinion : il suffit, pour cela, de lui donner la forme apparente d'un résultat scientifique. Ainsi par exemple, Bruno Suchaut, dans son étude parue à l'IRE-DU, prétend en toute naïveté « *montrer de façon expérimentale le manque de validité et de fidélité des épreuves d'examen* ». Or de telles « expertises » sont toujours menées selon une méthode qui n'est que l'*analogue* d'une démarche scientifique mais qui, par l'usage déplorable qu'elles font des statistiques, *n'a rien de scientifique*. Les « sciences de l'éducation » sont de fausses sciences : elles font preuve de dogmatisme et leurs thèses sont essentiellement idéologiques.

Enfin, le préjugé est un refus du dialogue inaugurant comme tel la violence. On comprend que les enseignants, et notamment les professeurs de philosophie, soient particulièrement ulcérés par les campagnes de dénigrement qui s'attaquent à ce qui relève de leurs compétences professionnelles, et se montrent ainsi très hostiles à l'égard de ceux qui les discréditent. Alors qu'ils ont à faire valoir la rigueur d'une pensée, on a coutume d'assimiler leur réaction à de l'arrogance personnelle ou à un réflexe corporatiste. Attitude consistant à estimer que la parole d'autrui ne peut, lorsqu'elle n'est pas conforme à ce qu'on attend d'elle, posséder aucune vérité intrinsèque. Ce qui revient, faut-il le rappeler, à lui refuser d'emblée toute dignité intellectuelle ! C'est que, du point de vue du préjugé, aucune critique n'est acceptable *en tant que telle*, dans son contenu, du point de vue de l'argumentation qu'elle développe : elle est donc, inévitablement, réduite à des raisons qui lui sont étrangères et qui permettent ainsi de l'invalider sans avoir à se donner la peine de l'examiner.

Cependant, ces remarques nous permettent-elles incidemment de traiter du sujet de baccalauréat que nous citions au début de cette note ? Le préjugé est une pensée, mais il ne pense pas... La pensée (réfléchie) doit évidemment s'affranchir du préjugé. Mais peut-être qu'on ne peut penser qu'à partir du préjugé, même si c'est toujours contre le préjugé.